

1. Identification du produit

- 1.1. **Nom chimique** RACAN REPLSIF GIBIER
(Huile de Poisson)
- 1.2. **Usages recommandés** Répulsif à usage agricole.
- 1.3. **Fabricant** AL'TECH
Boyères
37340 AMBILLOU – France
Tél : 33 2 47524373 - Fax : 33 2 47524842
- 1.4. **Distributeur**
- 1.5. **Informations toxicologique** Néant

2. Composition / information sur les composants

- 2.1. **Composition** Huile de poisson
- 2.2. **Substances dangereuses**

3. Informations sur les dangers potentiels

- 3.1. **Risques principaux** Pas de risques connus dans les conditions normales d'utilisation.
Produit non classé

4. Mesures de première urgence

- 4.1. **Générales** En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin et lui montrer cette fiche.
- 4.2. **Ingestion** Consulter immédiatement un médecin.
- 4.3. **Contact avec la peau** Oter les vêtements contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et savon.
- 4.4. **Contact avec les yeux** Laver les yeux immédiatement à grande eau pendant plusieurs minutes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. **Agents utilisables** Utiliser poudre, pulvérisation d'eau ou de mousse, CO2
- 5.2. **Agent non recommandé** Aucun n'est contre-indiqué.
- 5.3. **Dangers spécifiques** Acide chlorhydrique par décomposition thermique
- 5.4. **Protection individuelle** Porter un masque respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. **Protection de l'environnement** Ne pas répandre dans les fossés, cours d'eau...
- 6.2. **Méthodes de nettoyage** Absorber le produit déversé avec du sable ou de la sciure, recueillir les déchets dans des containers appropriés.

7. Manipulation et stockage

- 7.1. **Manipulation** Prendre les précautions d'usage pour la manipulation d'un produit chimique.
- 7.2. **Stockage**
- Stocker uniquement dans les emballages d'origine, correctement étiquetés, hermétiquement fermés, hors de portée des enfants, loin des aliments et des boissons, y compris ceux pour les animaux.
 - Stocker dans des locaux secs, bien ventilés, frais et dans un entrepôt hors gel.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- 8.1. **Mesures techniques de protection** Usuelles.
- 8.2. **Protection individuelle**
- Règles usuelles pour la manipulation des produits chimiques.
 - Protection respiratoire.
 - Porter des gants synthétiques ou caoutchouc.
 - Porter des lunettes de protection.
 - Porter des vêtements de protection appropriés.

9. Propriétés physico-chimiques

- 9.1. **Etat physique à 20°C** Liquide blanc opaque.
- 9.2. **Odeur** Poisson
- 9.3. **Point d'ébullition** Inconnu
- 9.4. **Point de fusion** Inconnu
- 9.5. **Point de décomposition** Inconnu
- 9.6. **Point d'éclair** 76°C
- 9.7. **pH** 4.0
- 9.8. **Densité à 20 °C** 1.038
- 9.9. **Viscosité** 200 Cst à 20°C
- 9.10. **Point d'inflammabilité** 87 °C
- 9.11. **Stabilité de l'émulsion** Absence de dépôt
- 9.12. **Stabilité 3 jours 52°C** Stable
- 9.13. **Stabilité 3 jours 4°C** Stable
- 9.14. **Coef. partition n-octanol/eau.** Non applicable
- 9.15. **Autres informations** Aucune

10. Stabilité et réactivité

- 10.1. **Stabilité / réactivité** Stable en condition normale de stockage.
Aucune réaction dangereuse connue.

11. Informations toxicologiques

- 11.1. Toxicité aiguë**
- DL₅₀ orale rat : > 2000 mg/kg
 - DL₅₀ dermale lapin : > 4000 mg/kg
 - CL₅₀ inhalation rat : Inconnue mais pas de risque attendu.
 - Irritation dermale lapin : Non irritant
 - Irritation oculaire lapin : Non irritant
 - Sensibilisation chez le cobaye : non sensibilisant.

12. Information écologique

- 12.1. Information écologique** Biodégradabilité dans l'environnement > 90%
Ne pas déverser dans les cours d'eaux, fossés, points d'eaux...

13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

L'élimination des déchets et emballages doit se faire en accord avec la réglementation locale

14. Information relative au transport

- | | |
|------------------------|-------|
| 14.1. ADR / RID | Néant |
| 14.2. ADN ® | Néant |
| 14.3. IMDG | Néant |
| 14.4. IATA DGR | Néant |

15. Information réglementaire

- 15.1. Réglementation européenne** Conseils de prudence : S2, S3/9/49, S13, S24/25, S22, S28
Symbole de danger : Aucun

16. Autres informations

- 16.1. Domaine d'utilisation** Répulsif à usage agricole

16.3. Autres : Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation et les étiquettes mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.